

DOSSIER TECHNIQUE



Logistique

Le Véhicule

La Course

▪ LOGISTIQUE ET MOYENS TECHNIQUES MIS A LA DISPOSITION DES CONCURRENTS :

Une importante logistique est mobilisée à l'occasion de cette manifestation (antenne médicale, service de sécurité, pôles de restauration, sonorisation du site, chronométrage informatique...).

➤ Chaque équipe se voit attribuer :

- Un « stand toile » de 3m x 3m ou 3m x 4m avec éclairage et branchement 220 V compris, disponible à compter du jeudi 30 mai à 14h *cf : aménagement des stands*
- Une surface dédiée à l'intendance, d'une superficie d'environ 30 m² (soit 3m x10m), située derrière ce stand.
- Des sacs poubelle (jaunes et noirs pour le tri sélectif).
- Un sac « surprise » avec des produits partenaires.

➤ Dans l'Espace déviation stand, l'Organisation met également à disposition des containers de tri, des bennes à verres et des bennes à déchets.

➤ Pour toujours plus de confort apportés aux coureurs, un « espace massages » tenu par un professionnel (Romain BOIRON Chiropracteur à Beaune) est mis gracieusement à leur disposition.

Par ailleurs, il est à noter qu'un stand tenu par des professionnels du cycle et de la mécanique accueille les concurrents dans une optique de conseil et d'aide en cas d'avarie sévère :

Christian TALLANT et Jean-Paul BUCHE

Vous pouvez suivre en direct l'évolution de la course depuis votre stand, en vous munissant d'un ordinateur ou sur votre smartphone. Les classements sont assurés par la Société CHRONO CONSULT (transpondeurs fournis et installés sur les engins par nos soins en début d'après-midi le vendredi).

▪ **CONDITIONS D'ACCEPTATION DU VEHICULE :**

Afin de pouvoir participer à l'épreuve, les engins présentés devront respecter les contraintes techniques suivantes, précisément vérifiées en amont le vendredi 31 mai à 16H30 par les commissaires de course lors des contrôles de la jauge :

1 - Engin non motorisé.

2 - Décoration du véhicule en phase avec le thème choisi :

« LES ANNEES PUB »

3 - Engin conçu pour rouler à 2 équipiers minimum.

4 - Engin comprenant 2 pédaliers minimum.

5 - Engin comprenant 3 roues minimum, adhérentes, en contact permanent au sol :

a) Roue soit motrice

b) Roue soit directrice

c) Maximum de 2 roues dans le même alignement

d) Empattement minimum entre 2 roues :

e) Voie minimum entre 2 roues :

**80 cm
d'axe à axe**

(Exemples de types de véhicules admis : *voir schéma N°1*)

6 - Engin présentant obligatoirement des freins sur chacune des roues.

7 - Engin équipé d'un système d'éclairage sur l'avant et l'arrière (blanc à l'avant et rouge à l'arrière).

8 - Engin équipé d'un avertisseur sonore puissant.

9 - Habillage et carrosserie :

- Un habillage utilisé lors des éditions précédentes ne peut être réutilisé.
- Afin de favoriser le renouvellement des décorations, et pour pouvoir garantir l'originalité de l'épreuve, les participants devront obligatoirement s'inspirer du thème de l'année lors de la réalisation de leurs engins. Il est à souligner que les organisateurs seront particulièrement vigilants quant au respect de ce principe, et pourront refuser le départ de la course à une équipe, dans l'hypothèse où la décoration de son engin ne soit pas jugée suffisamment en accord avec le thème
Cf. caractéristiques techniques de l'engin.

Thème pour cette année : **« LES ANNEES PUB »**

- L'engin devant terminer la course en état, l'organisation recommande l'utilisation de matériaux résistants et faciles à réparer lors de la réalisation de son habillage.
- Pour la réalisation de la carrosserie de base (minimum d'habillage obligatoire, *cf. : schéma 1*) l'utilisation des matériaux suivants est interdite : carton mou, papier, plastique tendu, ficelle...
Néanmoins, ces matériaux peuvent être utilisés pour la réalisation de la décoration complémentaire (ex : pare-chocs, gadgets...).
- Pour des raisons évidentes de sécurité, l'utilisation des matériaux suivants est strictement interdite : verre, plexiglas, lests non fixés ou largables.

10 - Publicité : Sur les engins et sur l'avant des stands, la pose de messages publicitaires est permise. Ces derniers ne doivent cependant présenter aucun caractère politique ou religieux.

11 - Eléments de structure :

- La structure architecturale des engins ne doit en aucun cas mettre en danger les pilotes, les autres concurrents, ainsi que les spectateurs.
- Pour des raisons de sécurité et de confort, il est demandé aux concurrents de porter une attention toute particulière sur les freins, l'avertisseur sonore, l'éclairage, les finitions du cadre et de la carrosserie.

12 - La jauge :

- L'engin doit être habillé sur l'ensemble de ses faces selon des surfaces définies par avance. A savoir :

↵	Surface côté gauche :	1m² minimum
↵	Surface côté droit :	1m² minimum
↵	Face avant :	0.5 m² minimum
↵	Face arrière :	0.5 m² minimum
↵	Largeur de l'engin :	160 cm maximum
↵	Longueur de l'engin :	200 cm minimum 350 cm maximum
↵	Hauteur de l'engin :	250 cm maximum

(Voir schémas N°2 et N°3)

- Prévoir un emplacement libre de 20 cm x 20 cm sur la face avant, ainsi que sur les côtés droit et gauche de l'engin, afin de pouvoir apposer la numérotation propre à la course (fournie par l'organisation).
- Poids minimum de l'engin : **65 kg** (poids constant, aucune variation de poids étant tolérée durant la course).

13 - Sécurité passive : Pour toute la durée de la course, ainsi que lors des essais chronométrés, les coureurs devront porter chacun un casque homologué par la F.F.C.

➤ **Attention nouvelle disposition :**

Afin de s'assurer de la conformité des décors des engins, des photos seront demandées par l'organisation, 30 jours avant la date de la course à chaque équipe inscrite. Si le non respect du cahier des charges est constaté des modifications devront être effectuées si l'équipage veut prendre le départ de la course!

↵ **Pour toute la durée de la course, interdiction formelle d'utiliser un véhicule de remplacement (de type mulet).**

